



## ***SAINT-MEDARD-EN-JALLES***

**Projet d'aménagement de l'avenue Blaise Pascal (de la rue du Général Niox à l'avenue du Lignan)**

### **NOTICE EXPLICATIVE**

- **Contexte réglementaire**

Conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation lors de la réalisation, dans une partie urbanisée d'une commune, d'un investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 € et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants. Cette concertation doit associer pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

- **Objectifs de l'opération**

Les objectifs principaux poursuivis sont :

- Apaiser la circulation automobile en créant une ambiance plus urbaine, et réduire les nuisances sonores.
- Proposer des cheminements pour les piétons et les cyclistes continus, sûrs et confortables.
- Mettre en conformité les arrêts de bus avec la réglementation pour les personnes à mobilité réduite.
- Proposer un nombre de places de stationnement adapté à la demande.
- Mettre en place un réseau d'assainissement pluvial.

- Embellir le site, favoriser la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur en plantant des arbres, et en créant des espaces verts.

- **Programme de l'opération**

Les limites du projet sont :

- A l'Ouest : le carrefour avec l'avenue du Lignan, non compris.
- A l'Est : l'intersection avec la rue du Général Niox, comprise.

La longueur du projet est de 850m environ, dans une emprise de 16m en moyenne.

Il est envisagé, à ce stade de l'étude, la création :

- D'une voie verte au Nord de la voie, qui permettra la circulation des piétons et des cyclistes.
- D'un trottoir au Sud de la voie, qui permettra la circulation des piétons.
- De quelques places de stationnement, y compris du stationnement Poids-Lourds à proximité de la place d'Issac.
- Pour la chaussée : un calibrage à 6m, avec la mise en œuvre d'un enrobé phonique pour limiter les nuisances sonores et d'un séparateur de voies en peinture ou résine pour limiter visuellement la largeur de la voie, la mise en place de bordures de trottoirs, depuis l'entrée d'agglomération jusqu'à la Jalle de Guitard, afin de ralentir les automobilistes, puis la mise en place de bordures basses entre la Jalle de Guitard jusqu'à la place d'Issac.
- La mise en valeur du franchissement de la Jalle de Guitard.
- De bandes d'espaces verts, avec plantations d'arbres, si la position des réseaux enterrés le permet, et mobilier urbain. Ces bandes végétalisées alterneront avec des places de stationnement.

Les accotements seront supprimés pour permettre la création des voies vertes. L'assainissement des eaux pluviales sera géré par la création de canalisations enterrées.